



UNE VISION
À 50 ANS
POUR LA CBI

Depuis la date de création de la Commission Baleinière Internationale (CBI) en 1946, le bien-être des océans a considérablement chuté. Aujourd'hui, la détérioration s'accélère, notamment en raison d'une crise climatique de plus en plus inquiétante. Les activités anthropiques affectent déjà drastiquement la santé des océans et celles des cétacés et de nombreux défis restent encore à venir.

Puisque la CBI fêtera ses 75 ans en 2021, sa 68^{ème} réunion en 2020 offre l'opportunité de définir une vision à 50 ans qui va au-delà de la réglementation de la chasse à la baleine. Elle permettrait de placer la CBI au centre des efforts mondiaux pour la conservation de l'ensemble des cétacés et pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel écologique en tant qu'acteurs d'un environnement marin sain.

UNE VISION ADAPTÉE POUR LE 21^{ÈME} SIÈCLE

Au 20^{ème} siècle, près de trois millions de grandes baleines ont été tuées dans le cadre d'activités commerciales de chasse à la baleine, dont plus de deux millions au sein même de leur zone d'alimentation : l'océan Austral.² À mesure que la population des baleines diminuait alors que la compétition pour celles restantes augmentait, la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB), qui a donné naissance à la CBI, a été signée en 1946 dans le but de conserver les populations de baleines et de réglementer l'industrie baleinière. Depuis, la CBI représente la principale organisation internationale pour la gestion et la conservation des baleines.³

En 1982, la CBI a pris une décision révolutionnaire : interdire la chasse commerciale à la baleine dans le monde entier, pour ainsi prévenir l'extinction de plusieurs populations et espèces. En 1983, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a répondu à cette décision par l'interdiction de la commercialisation internationale de produits issus des grandes baleines. Ainsi, près de 40 ans plus tard, certaines populations de baleines se sont reconstituées, mais nombre d'entre elles n'ont pas encore atteint le stade qu'elles avaient avant leur exploitation. L'interdiction de la chasse commerciale à la baleine et de la commercialisation internationale de leurs produits demeurent les éléments les plus cruciaux pour que les baleines disposent des meilleures chances de se rétablir dans ce qu'est devenu aujourd'hui un environnement marin dégradé.

Depuis sa création, la CBI est passée d'une simple gestion de la chasse aux grandes baleines à l'intégration d'un

programme de conservation et de préservation plus large comprenant l'ensemble des espèces de cétacés. Néanmoins, à mesure que ses 75 ans approchent, la CBI a besoin d'une vision claire pour son avenir ainsi que pour son rôle au sein de la scène mondiale.

En préparation de sa 68^{ème} réunion à Portorož en Slovénie, la CBI envisage des changements structurels importants dans le cadre d'une réforme de ses activités. Le groupe de travail chargé de l'efficacité opérationnelle joue un rôle important en garantissant que la structure et les modalités de travail de la CBI sont adaptées à la situation. Mais la forme doit suivre la fonction, et toutes deux doivent s'appuyer sur une vision claire du rôle de la CBI ainsi que sur ses priorités et objectifs pour les très cruciales 50 prochaines années.

De ses quinze signataires en 1946, aujourd'hui la CBI regroupe 88 pays des quatre coins de la planète. Elle a depuis développé une expertise scientifique, mais également une expertise au sujet de la conservation et du bien-être des cétacés qui reste aujourd'hui inégale. Le présent document décrit comment l'exercice du mandat légal de la CBI va maintenant au-delà de la réglementation de la chasse et expose les nouvelles menaces auxquelles les cétacés sont confrontés aujourd'hui. Ce document appelle à l'adoption d'une vision à 50 ans pour la CBI. La Commission doit être placée au **centre des efforts mondiaux, régionaux et locaux afin d'assurer le rétablissement total de toutes les populations de cétacés, la préservation de leur bien-être, mais aussi de tirer profit de leurs contributions écologiques afin de rétablir des océans sains.**

OCÉANS EN DANGER

Depuis la date de création de la CBI en 1946, le bien-être des océans de la planète a considérablement chuté. Ces dernières années, la dégradation a été si rapide que les scientifiques ont du mal à suivre le rythme :

- Les océans se réchauffent en moyenne près de 40 pour cent plus rapidement que ce qu'avait estimé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) il y a cinq ans.⁴
- Plus de 9 milliards de tonnes de plastique s'entassent dans nos océans depuis le début de l'ère industrielle dans les années 1950.⁵
- Depuis la période préindustrielle, l'acidification des océans a augmenté de 26 pour cent.⁶
- Le trafic maritime mondial a quadruplé entre 1992 et 2012.⁷ Certaines zones ont connu une augmentation encore plus accrue, particulièrement en Arctique où le trafic maritime, mesuré en fonction de la distance parcourue, a grimpé de 56 pour cent entre 2013 et 2018.⁸
- Le transport maritime, les études, les explorations sismiques ainsi que les activités militaires ont fait augmenter les niveaux sonores ambiants dans tous les océans du monde.⁹
- Trente-trois pourcent des réserves de poissons sont aujourd'hui classées comme surexploitées et 60 % sont au « maximum de leur capacités si l'on veut maintenir une pêche durable ». ¹⁰ De nos jours, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) représente presque un tiers des prises de poissons mondiales.¹¹

Toutes ces menaces anthropiques, et bien d'autres encore, blessent les cétacés directement et indirectement. Tous ces actes interagissent la plupart du temps dans une synergie

complexe qui rendent leur impact général plus grave mais aussi plus compliqué à prévoir avec certitude au niveau des individus et des populations. À mesure que les océans se dégradent, de plus en plus de baleines et de dauphins se heurtent à des navires, se retrouvent piégés dans des débris marins et se blessent à cause du plastique qu'ils ingèrent. On estime que 300,000 cétacés meurent dans les prises accidentelles chaque année.¹² Des estimations récentes montrent que depuis 1950, plus de cétacés sont morts à cause des prises accidentelles uniquement dans zones de pêche de thon de l'océan Indien qu'à cause de la chasse commerciale à la baleine mondiale.¹³ Moins frappant mais tout aussi grave, les cétacés perdent un habitat qui est crucial à la lutte contre le changement climatique. Leur alimentation et leur communication sont perturbées par un environnement toujours plus bruyant. Par conséquent, ils sont obligés de modifier ou d'allonger leur parcours migratoire afin de trouver de la nourriture ou des partenaires. En outre, leurs systèmes immunitaires et reproductifs sont fragilisés par la pollution chimique. Leur espérance de vie est réduite, tout comme le nombre de naissances vivantes. Certaines populations d'orques sont tellement affectées qu'elles ne peuvent plus se reproduire.¹⁴

Sur les 90 espèces, 12 sous-espèces et 28 sous-populations de cétacés, 22 sont répertoriées comme « en danger critique d'extinction », 22 comme « en danger » et 16 comme « vulnérables ». ¹⁵ La CBI s'attaque d'ores et déjà à certaines de ces menaces et se concentre sur des populations et des espèces spécifiques. Toutefois, grâce à une meilleure collaboration internationale et à des sources de financement fiables, la contribution de la Commission pourrait être bien plus importante.





IL EST TEMPS D'AGIR

Des milliards de citoyens dépendent des océans : que ce soit pour leur survie, comme source de nourriture ou pour le transport de marchandises. À l'instar des observations des Nations Unies, « il faut ménager les efforts et augmenter les interventions pour conserver et exploiter durablement les ressources des océans à tous les niveaux ».¹⁶ Il est impératif que les Objectifs de Développement Durable (ODD) soient atteints, en particulier l'ODD 13 relatif à la lutte contre le changement climatique et l'ODD 14 axé sur la santé des océans. Cet aspect doit être placé au centre des efforts mondiaux pour la conservation, y compris pour la CBI. De manière générale, une plus forte ambition, ainsi que la mise en œuvre et l'application des politiques et des accords existants, sont essentiels afin de stopper le déclin des océans afin qu'ils se rétablissent et qu'ils retrouvent leur résilience.

Avant les perturbations causées par la pandémie de la Covid-19, 2020 devait être une année charnière en faveur des coopérations collectives pour les océans, tant au niveau mondial que régional, notamment grâce à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans.¹⁷ Il est grandement nécessaire de conserver cet élan, bien que cette importante conférence, ainsi que d'autres, soit reportée ou réalisée à distance. Il s'agit notamment de se préparer à un nouvel instrument international ambitieux et juridiquement contraignant concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*BBNJ* en anglais), se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de

la mer,¹⁸ mais aussi de veiller à ce que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 relevant de la Convention sur la diversité biologique (CDB) prenne sérieusement en compte les océans et aborde les questions relatives à ces derniers lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques au Royaume-Uni (CoP26).

De la même manière, il est important que les progrès atteints au niveau régional ne soient pas perdus : les huit États arctiques ont de nouveau affirmé leur engagement en faveur de la protection de l'environnement arctique.¹⁹ Aussi, 54 pays du Commonwealth coopèrent dans le but de résoudre les problèmes liés aux océans grâce à la *Commonwealth Blue Charter*,²⁰ et 27 des États membre de l'UE ont conclu un engagement juridiquement contraignant afin de parvenir à un Bon État de l'Environnement (GES en anglais) au sein des eaux de l'UE d'ici 2020.²¹ De plus, le programme des mers régionales des Nations Unies, qui englobe 18 conventions et plans d'action concernant les mers régionales et impliquant en tout 143 pays, élabore actuellement un ensemble d'indicateurs pour évaluer l'état de l'environnement marin.²²

Il faut que les gouvernements prennent des mesures décisives et trouvent des solutions novatrices pour faire en sorte que la pandémie ne freine pas les progrès menés sur ces priorités cruciales pour les océans. Il s'agit notamment de soutenir la CBI et ses progrès, afin de s'assurer que la contribution de la Commission à ces initiatives majeures soit significative.

LE MANDAT GÉNÉRAL DE LA CBI : GESTION, CONSERVATION ET BIEN-ÊTRE

L'objectif pour la CBI concernant la conservation est clairement énoncé dans le préambule de la directive de la CIRCB, aux côtés de son rôle de d'encadrement : *« Désirant établir un système de réglementation internationale applicable à la chasse à la baleine, afin d'assurer, de manière rationnelle et efficace, la conservation et l'accroissement de l'espèce baleinière » mais aussi « conclure une convention prévoyant la conservation judicieuse de l'espèce baleinière et, partant, de rendre possible le développement ordonné de l'industrie baleinière. »* En vertu de l'article V (1), la Commission est explicitement autorisée à adopter des mesures *« relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources représentées par les baleines »*, et l'article VI lui permet de *« faire des recommandations à l'un, à plusieurs ou à l'ensemble des Gouvernements contractants, portant sur toutes questions relatives aux baleines ou à la chasse à la baleine et aux objets de la présente Convention »*.

La principale mission de la CBI a évolué au cours de ses 75 ans d'existence : de la conservation des baleines dans le seul but de maximiser les quotas pour la chasse, au développement d'un programme de travail complet concernant un large éventail de menaces anthropiques auxquelles fonce face les cétacés, parmi lesquelles figurent le changement climatique, le bruit, la pollution chimique, les prises accidentelles, les enchevêtrements, les débris marins ou encore les collisions avec les navires.²³ Plusieurs avancées et initiatives majeures ont considérablement renforcé la pertinence de la CBI en tant qu'organisme mondial de conservation.

Citons comme exemple la création du Groupe de travail permanent chargé des questions environnementales au sein du Comité scientifique en 1997 (qui deviendra plus tard un sous-comité) ainsi que le Comité de conservation de la CBI en 2003. Compte aussi comme avancée majeure la mise en place d'un bilan annuel sur les menaces et les évolutions environnementales au sein du Rapport sur l'état de l'environnement des cétacés (SOCER en anglais).²⁴ Récemment, ont aussi été comptabilisées en tant qu'avancées le développement et l'implantation de plans de gestion de conservation (PGC) des espèces menacées et en danger, l'Initiative de réduction des prises accidentelles (BMI en anglais) ainsi que le Plan stratégique pour la réduction des collisions avec les navires.

Ces avancées prouvent qu'il est nécessaire que la CBI fasse des recommandations à propos de la gestion et de la conservation de plus de 130 espèces, sous-espèces et populations de cétacés, et non plus uniquement à propos des grandes baleines. La mise en place du Sous-comité sur les petits cétacés (SCSC en anglais) par le Comité Scientifique en 1975 a été un élément majeur pour ces progrès. Les efforts de la CBI sur le bien-être des cétacés ont évolué en adéquation avec les progrès scientifiques menés sur la compréhension de la physiologie, de la conscience et de la douleur des cétacés, mais aussi grâce à ceux menés en termes d'éthique.²⁵ À l'origine, le premier mandat de la CBI n'avait été mis en place que pour la régulation des méthodes de chasse à la baleine,²⁶ mais aujourd'hui il prend en considération l'impact d'autres activités anthropiques sur le bien-être des cétacés, que ce soit les prises accidentelles, les enchevêtrements ou le bruit des océans.²⁷ Récemment, la CBI a également fait des progrès considérables concernant le développement d'un outil d'évaluation du bien-être des cétacés sauvages.²⁸

Ces dernières années, la CBI offre de plus en plus de conseils en matière de gestion sur des questions d'utilisation non-létale des cétacés, comme l'observation des baleines ou encore la gestion des sanctuaires. Plus récemment, la CBI a commencé à prendre en compte la valeur écologique et économique non négligeable de la non-exploitation des cétacés vivants, indépendamment de leur utilisation directe, notamment pour les communautés et les habitats côtiers. Le CBI a en particulier commencé à prêter attention au fait que les cétacés, qu'ils soient morts ou vivants, contribuent à certaines fonctions écologiques vitales, comme la séquestration du dioxyde de carbone ou la biodiversité océanique. Elle reconnaît également le fait qu'il est nécessaire de prendre en compte la valeur économique et écologique de ces contributions lors des prises de décision, y compris par les autres institutions et leurs parties respectives.²⁹

Puisque la planète, et en particulier ses océans, fait face à une crise environnementale sans précédent, le mandat de la CBI pour la gestion, la conservation et le bien-être des cétacés la contraint à s'assurer qu'elle joue un rôle décisif dans l'accomplissement de ces défis de portée mondiale, que les cétacés soient considérés comme de grands prédateurs, des ingénieurs ou encore des garants de la santé des océans. C'est en ces principes que la CBI devrait puiser sa vision.

UNE VISION POUR LES 50 PROCHAINES ANNÉES

En sept décennies, la CBI a considérablement évolué par rapport à ses débuts modestes en tant que petite organisation au service de l'industrie qui assignait des quotas pour la chasse commerciale. Aujourd'hui, elle est devenue un organisme hautement considéré qui remplit un mandat juridique bien établi afin d'assurer la pleine gestion, conservation et bien-être de tous les cétacés, et non plus uniquement des grandes baleines. La CBI se trouve aussi en bonne position pour prendre des décisions et faire des recommandations à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) concernant le rôle des cétacés en tant que gardiens des océans mais aussi sur leurs contributions écologiques.

Aujourd'hui, le **mandat** et l'**objectif** de la CBI vont au-delà de la régulation de la chasse à la baleine. Puisque les cétacés et leurs écosystèmes font face à des difficultés de plus en plus considérables, il manque à la CBI une **vision** pour définir son avenir, le rôle qu'elle joue dans l'accomplissement des ODD, ainsi que son rôle international au sein de l'ensemble des organisations et accords internationaux. On entend là les AME, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou encore les traités environnementaux.

Pour que la CBI reste un organisme pertinent et efficace, il est nécessaire qu'elle ait une vision pour les 50 prochaines années qui reflète l'urgence que représente la crise climatique, la perte de la biodiversité et les autres menaces anthropiques auxquelles font face les cétacés et l'environnement marin. Cette vision, ainsi que le plan stratégique pour la mettre en œuvre, devrait éclairer les décisions à venir concernant les changements de structure institutionnelle et les modalités de gouvernance de la CBI.

Nous aspirons à ce que la CBI soit placée au centre des efforts mondiaux, régionaux et locaux afin d'assurer le plein rétablissement de l'ensemble des populations de cétacés, la préservation de leur bien-être, mais aussi de tirer profit de leurs contributions écologiques pour rétablir des océans sains.

Il serait possible d'atteindre cette vision pour la CBI en faisant des points suivants une priorité, sans ordre spécifique :

Renforcer la collaboration et les partenariats avec d'autres AME

La CBI est l'expert international en ce qui concerne la conservation des cétacés, mais elle ne peut pas atteindre ses objectifs seule. Pour contribuer à la conservation des océans, à la biodiversité mondiale et au développement durable, la Commission doit coopérer activement avec d'autres organisations internationales et régionales. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une communication efficace, de partager les compétences et de recourir aux dispositifs déjà existants afin d'harmoniser les efforts de recherche et de prévention.

La CBI fait déjà partie du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité (BLG en anglais).³⁰ Coopérer afin d'atteindre les objectifs de conservation de ces AME aidera la CBI à soutenir ses propres programmes de conservation, que ce soit pour les individus, pour les espèces ou pour les habitats, mais l'aidera aussi à accomplir ses principaux objectifs de conservation. La CBI doit s'assurer que ses recommandations à propos des mesures à prendre concernant les différentes menaces auxquelles font face les cétacés soient exprimées de sorte à ce qu'elles puissent être directement traduites en tant qu'actions. Ainsi, ces instances, et d'autres encore, (comme L'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),³¹ le Programme des mers régionales des Nations unies (y compris le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud) et



l'ORGP)³² seront en mesure d'entreprendre des actions en fonction de leurs mandats respectifs.

Le CBI devrait orienter le Secrétariat vers l'identification de nouvelles organisations intergouvernementales qui portent un intérêt à l'observation des baleines, ainsi qu'à la réduction des prises accidentelles, des collisions avec les navires et de la pollution marine. Ces dernières pourraient devenir une source de financement pour les recherches menées par la CBI et pour les efforts collectifs entrepris pour les cétacés. Parmi les sources de financement à étudier figurent aussi les organismes subventionnaires et les organisations financières internationales, en particulier celles qui financent la préservation des écosystèmes qui piègent le dioxyde de carbone.

La CBI devrait s'inspirer du modèle très efficace de la BMI (la combinaison d'un coordinateur au sein du Secrétariat, d'un groupe de travail permanent sous la responsabilité du Comité de conservation et d'un groupe d'experts)³³ afin de rechercher de nouvelles opportunités de collaboration pour faire en sorte de diminuer les menaces qui pèsent sur les cétacés, par exemple les collisions avec les navires et les débris marins. Ensemble avec la FAO, la BMI a été au cœur de l'élaboration de lignes directrices techniques pour réduire les prises accidentelles³⁴ et elle étudie aujourd'hui d'autres opportunités de collaboration concernant des programmes de développement des capacités.³⁵

Maintenir l'interdiction de la chasse commerciale à la baleine

Au 21^{ème} siècle, la chasse commerciale à la baleine n'est évidemment plus une industrie lucrative d'un point de vue économique : la demande pour la viande de baleine a considérablement chuté au sein des trois dernières nations pratiquant la chasse commerciale à la baleine. L'industrie ne dépend aujourd'hui plus que des importantes subventions des gouvernements. La nature même des cétacés, c'est-à-dire des espèces à longue durée de vie, à reproduction lente, en forte diminution et vulnérables face aux menaces environnementales croissantes, prouve que la chasse commerciale à la baleine va fondamentalement à l'encontre des ODD qui visent à assurer la sécurité alimentaire (ODD 2), à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable (ODD 8) ainsi qu'à établir des modes de consommation et de production durables (ODD 12). En revanche, le maintien de l'interdiction de la chasse commerciale à la baleine et de la commercialisation internationale des produits issus des baleines, ainsi que la contribution à la reconstitution continue des populations de cétacés par le biais de mesures de conservation, reste la manière la plus logique d'atteindre l'ODD 14 (conserver et exploiter de manière

durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)³⁶ ainsi que l'ODD 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

La chasse commerciale à la baleine n'a pas sa place au sein de la vision progressiste de la CBI et représente la menace la plus facile à éliminer pour les cétacés grâce au maintien de l'interdiction en vigueur. Les États côtiers qui envisageraient de chasser les baleines devraient tourner leurs préoccupations concernant la sécurité alimentaire vers un objectif plus urgent : éliminer la pêche INN ainsi que la surpêche, en particulier celle des flottes industrielles.

Gestion de la chasse à la baleine aborigène de subsistance

La responsabilité de la CBI la plus importante en ce qui concerne la gestion, c'est la régulation de la chasse à la baleine aborigène de subsistance (ASW en anglais). Il est essentiel que la CBI maintienne une distinction claire entre l'ASW et la chasse commerciale à la baleine ou la chasse avec permis spécial, dans le but d'assurer l'intégrité du moratoire et de répondre aux véritables besoins nutritionnels, culturels et vitaux des peuples indigènes. Il est également impératif que les décisions en relation avec les opérations concernant les ASW s'appuient sur des résultats scientifiques solides, notamment concernant le bien-être animal. En 2018, la CBI a adopté de nouvelles procédures afin de faciliter le renouvellement des limitations de prises ASW en attendant le prochain examen prévu lors de la conférence de la CBI en 2024. Nous ne pensons pas que de plus amples modifications institutionnelles soient nécessaires.

S'assurer de la bonne gestion de l'observation des baleines

L'observation des baleines est une industrie qui génère plus de 2 000 millions de dollars (US), comptant plus de 13 millions de pratiquants au travers de 119 pays chaque année, et qui fait vivre plus de 13 000 personnes dans le monde entier.³⁷ C'est l'utilisation des ressources baleinières la plus répandue dans le monde, pratiquée également au sein des gouvernements adhérents à la CBI. Toutefois, à mesure que grandit la popularité de l'observation des baleines, il est impératif que la CBI s'assure qu'elle est pratiquée de manière responsable et qu'elle est durable sur le plan biologique. Le lancement en 2018 du guide pour l'observation des baleines a été une avancée historique pour la CBI et représente un bel exemple de collaboration avec d'autres AME (dans ce cas, il s'agissait de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)). Néanmoins, le guide doit être

alimenté et mis à jour pour s'assurer que les gouvernements, les autorités régulatrices ainsi que l'industrie elle-même puissent disposer des meilleurs conseils possibles. Au vu de la vaste expertise dont dispose la CBI, elle se trouve en très bonne position pour continuer d'endosser ce rôle à l'avenir.

Transformer les sanctuaires de la CBI en aires marines protégées efficaces

Alors même que les réserves marines n'étaient encore qu'un concept relativement récent, la CBI a pris une décision visionnaire : désigner deux vastes aires protégées à la fois (en 1979 et 1994).³⁸ Aujourd'hui, il existe plus de 900 aires marines protégées (AMP) qui offrent un habitat aux cétacés du monde entier.³⁹ Cependant, elles n'ont pas toutes un objectif de conservation défini, ni de plan de gestion concernant les menaces auxquelles font face les cétacés, ni même encore de dispositions coercitives élaborées et approuvées par les acteurs locaux. La CBI se trouve en bonne place pour offrir son expertise afin de s'assurer que les AMP protègent bel et bien les cétacés et leur offrent des solutions naturelles pour lutter contre le changement climatique. L'une d'entre elle : travailler avec les acteurs locaux, tels que les industries de la pêche ou du tourisme, afin de s'assurer que leurs activités contribuent au bon fonctionnement des aires protégées. En outre, la CBI doit s'assurer que les mesures qui visent à atténuer les menaces auxquelles font face les cétacés sont mises en œuvre dans les sanctuaires de la CBI. Elle doit aussi faire en sorte de travailler aux côtés de partenaires pertinents afin d'élaborer des conseils en matière de gestion pour ces zones.

Étudier les impacts des activités anthropiques sur les populations de cétacés

Le budget principal de la CBI doit servir en priorité à la diminution des menaces auxquelles font face les cétacés, qui elles, sont en augmentation. Il ne devrait pas servir à

calculer des bilans de populations afin de déterminer des quotas qui serviraient à la chasse commerciale à la baleine. La chasse commerciale à la baleine est interdite et les nations qui la pratiquent devraient payer les frais que coûte la réalisation de ces bilans pour les espèces concernées.

Pour atteindre la vision proposée, le Comité scientifique devrait mettre en priorité les points suivants :

- Examiner, solliciter et mener des recherches non létales afin de prédire et quantifier l'impact mondial, régional et local du réchauffement climatique, mais également celui de la dégradation des habitats, des débris marins et du plastique, des prises accidentelles et des enchevêtrements, de la pollution chimique et sonore ou encore des collisions avec les navires ;
- Encourager, coordonner et, lorsque c'est possible, conduire des recherches non létales dans l'optique d'accroître les connaissances scientifiques sur l'abondance, la distribution, le comportement biologique et écologique, la communication, la dynamique sociale et enfin la culture des cétacés ;
- Encourager les programmes de travail concernant les populations et les espèces à risque.

Augmenter le nombre de PGC pour les espèces menacées et en danger ainsi que pour des régions spécifiques

Les PGC de la CBI sont des outils de gestion flexibles qui fournissent un cadre de travail pour les États de l'aire de répartition des cétacés afin qu'ils puissent travailler ensemble pour protéger les cétacés de toutes les menaces auxquelles ils font face afin de reconstruire leurs populations. Les PGC s'appuient sur les meilleures données scientifiques ainsi que sur l'expertise de gestion de la communauté internationale. Ils peuvent être adaptés afin de répondre à certaines circonstances particulières. Afin que le programme PGC puisse répondre à ses objectifs et qu'il élargisse ses actions à des régions spécifiques plutôt qu'à certaines espèces uniquement, il est nécessaire de privilégier un financement issu du budget principal mais aussi de rechercher d'autres sources de financement. Cela devrait concorder avec la vision adoptée en 2016 par le Comité de conservation qui consiste à



atteindre des « populations de cétacés en bonne santé, bien gérées et rétablies, dans le monde entier ». ⁴⁰

Consolider le mandat relatif au bien-être de la CBI

Même le plus expérimenté des chasseurs de baleine ne peut s'assurer que son harpon ou son tir de fusil donnera lieu à une mort immédiate. Aussi, le risque d'erreur est considérable. Au cours de la plupart des chasses, un harpon explosif est tiré depuis une plateforme mobile et surélevée sur une petite cible : un animal, qui nage et qui peut faire surface pendant moins de cinq secondes, et tout cela parfois dans des conditions météorologiques et/ou maritimes défavorables. Souvent, ce tir touche et blesse l'animal, mais ne le tue pas. La « mise à mort » toujours plus longue, et le taux très élevé d'animaux « touchés mais échappés » vont à l'encontre des normes humaines internationales, comme celles préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE en anglais). De plus, dans la plupart des pays, ce genre de pratique ne serait pas autorisé pour l'abattage des animaux.

Chaque année, des centaines de milliers de cétacés se retrouvent enchevêtrés dans les instruments de pêche ou les débris marins, ou parfois, les ingèrent ; aussi, ils se heurtent à des navires ou sont victimes du bruit des océans. Toutes ces menaces n'ont pas uniquement un impact sur leur conservation. Les individus impliqués subissent des préjudices et des souffrances considérables, comme par exemple des infections, des impactions du tube digestif, de la famine voire même des amputations de nageoires ou de queue. ⁴¹ La CBI élabore d'ores et déjà une réponse en ce qui concerne le problème de l'enchevêtrement, mais il est nécessaire qu'elle élargisse ses efforts et sa collaboration de pair avec d'autres organismes afin de mieux comprendre, mesurer et gérer les autres menaces qui ne sont pas nécessairement en relation avec la chasse sur le bien-être des cétacés.

Seule la CBI est en bonne posture pour s'assurer que les préjudices et les souffrances dont pâtissent les cétacés, que ce soit dans des situations de chasse ou non, sont correctement comprises et diminuées, et ce, grâce par exemple à un outil fonctionnel d'évaluation de leur bien-être. ⁴² En premier lieu, il serait nécessaire d'établir un Comité garant du bien-être dont le statut serait égal à celui du Comité scientifique et du Comité de conservation, et il devrait être formé d'experts de la science du bien-être animal.

S'assurer que les prises de décisions prouvent que les contributions écologiques des cétacés sont un bien public

Les cétacés jouent un rôle écologique crucial pour la santé et la productivité des océans. Ils contribuent notamment à l'enrichissement des populations de poissons en augmentant la productivité primaire, en séquestrant le dioxyde de carbone et en stimulant la biodiversité. ⁴³ Selon une estimation récente, la valeur marchande moyenne de la vie d'une grande baleine s'élève à plus de 2 millions de dollars (US) si l'on se base sur les contributions écologiques de l'animal (telles que la lutte contre le changement climatique par le biais de la séquestration du dioxyde de carbone et la dynamisation de la pêche) ainsi que sur ses contributions économiques, telles que le tourisme. ⁴⁴ Il est temps que le Comité scientifique œuvre à une meilleure compréhension des contributions écologiques qu'offrent tous les cétacés, et que le Comité de conservation étudie comment évaluer les aspects de gestion, mais également ceux écologiques, environnementaux, sociaux et économiques de ces contributions. Ce domaine d'expertise croissant permettra à la CBI d'obtenir de nouvelles sources de financement pour la conservation des cétacés, notamment de la part d'institutions internationales qui financent la lutte contre le changement climatique ainsi que d'autres initiatives de conservation. En outre, cela permettra à la CBI de fournir des conseils aux industries marines concernées, qu'il s'agisse des secteurs du transport maritime ou de la pêche, mais aussi aux ORGP, à propos des mesures économiques et des innovations techniques qui permettront d'éliminer les prises accidentelles et les collisions avec les navires. Ces mesures permettront également de contribuer au repeuplement des cétacés afin qu'ils atteignent le niveau qu'ils avaient avant leur exploitation pour qu'ils puissent exprimer leur plein potentiel écologique.

Renforcement des capacités

L'ODD 17.9 demande le renforcement du « soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ». ⁴⁵ Le renforcement des capacités constitue déjà une grande partie du travail de la CBI. Cela va de la prestation de conseils scientifiques sur des projets de recherche ou des publications, à l'élaboration de lignes directrices concernant les aspects scientifiques et techniques de l'observation des baleines, tout en passant par la formation pratique de réseaux mondiaux et d'intervenants permanents par rapport à l'enchevêtrement des baleines. Au vu de la possible augmentation de financement grâce à la collaboration avec d'autres AME, la CBI devrait chercher à accroître ses efforts en matière de renforcement des capacités.

CONCLUSION

Les cétacés sont les garants d'un environnement en crise. Malgré l'interdiction de longue date de la chasse commerciale à la baleine, nombre d'espèces ne se sont toujours pas rétablies de leur surexploitation antérieure, certaines sont en déclin et risquent même l'extinction. Au niveau des individus, des centaines de milliers de baleines et de dauphins meurent dans d'atroces conditions chaque année, directement à cause des instruments de pêche ou des navires, et bien d'autres subissent des blessures pour le restant de leur vie. Afin d'inverser la tendance et de permettre aux cétacés d'atteindre leur plein potentiel écologique en tant qu'ingénieurs de l'environnement marin mais aussi en tant que moteurs économiques des communautés côtières, nous devons intensifier les efforts de prévention et accroître nos connaissances en ce qui concerne les menaces anthropiques auxquelles ils font face.

Grâce à son mandat juridique général et à ses dizaines d'années d'expertise en matière de gestion, conservation et bien-être des cétacés, la CBI est l'organisme inter-gouvernemental le mieux placé pour comprendre et répondre aux conséquences de la santé des océans en

déclin, du changement climatique et d'une biodiversité en crise sur les cétacés. Mais la recherche et la prévention ne peuvent être efficaces si menées seules. Il est temps pour la CBI de prendre sa place au centre des efforts locaux, régionaux et mondiaux afin répondre à la crise environnementale à laquelle font face les océans. Il est nécessaire de se coordonner avec d'autres AME et de forger de nouvelles collaborations avec des organismes inter-gouvernementaux et industriels qui sont en mesure de prendre des décisions efficaces.

Dans le cadre de sa réflexion sur sa future structure et sur son fonctionnement à venir, il est temps que la CBI adopte la vision selon laquelle elle incarne le centre des efforts mondiaux, régionaux et locaux afin d'assurer **le plein rétablissement de l'ensemble des populations de cétacés, la préservation de leur bien-être, mais aussi de tirer profit de leurs contributions écologiques vers des océans sains.**

Nous appelons les gouvernements à revendiquer cette vision pour la CBI sur les 50 prochaines années, et nous sommes prêts à soutenir sa mise en œuvre.



NOTES DE FIN

1. Taylor, B., Chivers, S.J., Larese, J.P., & Perrin, W.F. (2007). *Generation length and percent mature estimates for IUCN assessments of cetaceans*. (Estimations de la longévité des générations des cétacés et de leur pourcentage de maturité par l'IUCN) NOAA, NMFS, Southwest Fisheries Science Center Administrative Report LJ-07-01.
2. Rocha, Jr & Clapham, Phillip & Ivashchenko, Yulia. (2015). *Emptying the Oceans: A Summary of Industrial Whaling Catches in the 20th Century*. (Vidange des océans : résumé des prises lors de chasse à la baleine industrielle au 20^{ème} siècle) *Marine Fisheries Review* 76 : 37-48. 10.7755/MFR.76.4.3.
3. Ce rôle est inscrit dans la législation internationale, notamment dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et il est reconnu par d'autres accords multilatéraux environnementaux, par exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
4. <https://science.sciencemag.org/content/363/6423/128.summary> (en anglais)
5. <https://www.arcticplastics2020.is/index.php/en/slide-features/arctic-marine-plastics> (en anglais)
6. OCDE (2017), *Marine Protected Areas: Economics, Management and Effective Policy Mixes* (Aires marines protégées : économie, gestion et combinaisons d'instruments efficaces, en anglais) OECD Publishing, Paris. ISBN 978-92-64-620-8 (PDF)
7. <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/2014GL061786?campaign=wlytk-41855.5282060185> (en anglais)
8. <https://storymaps.arcgis.com/stories/3227ec35d8f46a6a4a26f3felaa8a17> (en anglais)
9. Nowacek, D.P., Clark, C.W., Mann, D., Miller, P.J., Rosenbaum, H.C., Golden, J.S., Jasny, M., Kraska, J. and Southall, B.L. (2015), *Marine seismic surveys and ocean noise: time for coordinated and prudent planning*. (Études sismiques marines et bruit des océans : l'heure est à la planification coordonnée et prudente) *Frontiers in Ecology and the Environment*, 13 : 378-386. doi:10.1890/130286
10. Auparavant dénommé « stocks exploités au maximum ». Voir : <http://www.fao.org/3/i9540fr/i9540FR.pdf>
11. <https://fas.org/irp/nic/fishing.pdf> (en anglais)
12. Thomas, P.O., Reeves, R.R. and Brownell, R.L., Jr. (2016), *Status of the world's baleen whales* (Statut des baleines à fanons dans le monde). *Mar Mam Sci*, 32 : 682-734. doi:10.1111/mms.12281 and Reeves RR, McClellan K, Werner TB (2013) *Marine mammal bycatch in gillnet and other entangling net fisheries, 1990 to 2011*. (Prises accidentelles de mammifères marins par les filets maillants et autres filets emmêlants, 1990 à 2011.) *Endang Species Res* 20 :71-97. <https://doi.org/10.3354/esr00481> (en anglais)
13. Anderson et al. (2020). *Cetacean bycatch in Indian Ocean tuna gillnet fisheries*. (Prises accidentelles au sein de l'océan Indien des cétacés dans les zones de pêche de thon au filet maillant.) *Endang Species Res* 41: 39-53, 2020
14. Desforges, J.-P., A. Hall, B. McConnell, A. Rosing-Asvid, J. L. Barber, A. Brownlow, S. De Guise, I. Eullaers, P.D. Jepson, R.J. Letcher, M. Levi, P. S. Ross, F. Samarra, G. Vikingsson, C. Sonne and R. Dietz 2018. *Predicting global killer whale population collapse from PCB pollution*. (Prédiction de la chute de la population mondiale d'orques causée par la pollution aux PCB.) *Science* 361:1373-1376.
15. <https://iucn-csg.org/22-updated-cetacean-red-list-assessments-published-in-december-2020/> (en anglais)
16. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>
17. <https://www.un.org/fr/conferences/ocean2020/about>
18. <https://www.un.org/bbnj/fr>
19. <https://oaarchive.arctic-council.org/handle/11374/2418> (en anglais)
20. <https://bluecharter.thecommonwealth.org/> (en anglais)
21. Le « bon état écologique » est défini comme le maintien de la diversité biologique et de « la préservation de la diversité et » du « dynamisme des océans et des mers » afin « d'en garantir la propreté, le bon état sanitaire et la productivité. » Article 3 de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (*Marine Strategy Framework Directive*). Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008L0056&from=FR>
22. Disponible sur : <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=7399> (en anglais) et <http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/29556/UNEP%20Voluntary%20Commitments%20SDG%2014.pdf?sequence=13&isAllowed=y> (en anglais)
23. Vous pouvez retrouver un résumé de l'évolution du mandat de conservation de la CBI sur <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2020.00057/full> (en anglais). Voir aussi : Resolution 2018-5, *The Florianópolis Declaration on the Role of the International Whaling Commission in the Conservation and Management of Whales in the 21st Century* (Déclaration de Florianópolis sur le rôle de la Commission baleinière internationale en matière de conservation et de gestion des baleines au XXI^e siècle).
24. Depuis 2003, le Comité scientifique prépare un rapport annuel qui analyse à tour de rôle les menaces présentes dans divers océans : l'Atlantique, le Pacifique, l'Indien, l'Arctique et l'Antarctique, ainsi que dans la mer Méditerranée. Toutes ces analyses ont été regroupées dans un compendium mondial en 2018. Voir : <https://iwc.int/socer-report?visLang=fr> (en anglais)
25. Voir par exemple, *Declaration of Rights for Cetaceans: Ethical and Policy Implications of Intelligence* (Déclaration des droits des cétacés : Implications éthiques et politiques de l'intelligence), AAAS, <http://aaas.confex.com/aaas/2012/webprogram/Session4617.html> (en anglais)
26. Par exemple, en 1980 la CBI a interdit l'utilisation de harpons (froids) qui n'explosent pas (Annexe, paragraphe III.6).
27. En 2014, cette interdiction a été renforcée par la mise en place d'un groupe de travail afin de donner des conseils sur l'ensemble des domaines liés à « la garantie du bien-être des cétacés qui sont chassés ou impactés d'une manière ou d'une autre par les activités anthropiques ». CBI. Rapport de la 65^{ème} conférence de la Commission baleinière internationale. 2014. Portoroz : Cambridge (2016).
28. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2020.00057/full> (en anglais)
29. *Resolution 2018-2 on Advancing the Commission's Work on the Role of Cetaceans in the Ecosystem Functioning* (Résolution 2018-2 sur la Progression des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes)
30. Ci-dessous, les huit organisations inter-gouvernementales exécutant des mandats en rapport avec la biodiversité : Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Convention internationale pour la protection des végétaux, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Commission baleinière internationale.
31. Par exemple, en ce qui concerne les prises accidentelles des cétacés, les représentants de la CBI ont assisté à des conventions et des ateliers organisés par le Comité des pêches (COFI en anglais) de la FAO. À la suite de leur 33^{ème} session, la CBI a été invitée à coopérer avec la FAO pour la mise en place de lignes directrices techniques afin de réduire les prises accidentelles.
32. IWC (2015). *Report from the International Whaling Commission on progress relevant to the Resolution adopted by the General Assembly on 29 December 2014*. (Rapport de la Commission baleinière internationale concernant les progrès menés dans le cadre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 décembre 2014.) 69/245 *Oceans and Law of the Sea* (Les océans et le droit de la mer).
33. <https://iwc.int/bycatch?visLang=fr> (en anglais)
34. <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca7620en/> (en anglais)
35. Par exemple, l'Initiative de réduction des prises accidentelles de la CBI a permis d'organiser un événement de sensibilisation lors de la conférence jointe du Groupe de travail des ORGP sur les prises accessoires des thons.
36. Pour de plus amples détails, voir : Duarte, C.M., Agusti, S., Barbier, E. et al. *Rebuilding marine life* (Reconstruire la vie marine). *Nature* 580, 39-51 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2146-7> (en anglais)
37. O'Connor, S., Campbell, R., Cortez, H., & Knowles, T. (2009). *Whale Watching Worldwide: tourism numbers, expenditures and expanding economic benefits, a special report from the International Fund for Animal Welfare* (L'observation des baleines dans le monde : chiffres du tourisme, dépenses et avantages économiques croissants, rapport spécial du Fonds international pour la protection des animaux), Yarmouth MA, USA, préparé par Economists at Large.
38. Le sanctuaire de l'océan Indien et celui de l'océan Austral désignés respectivement en 1979 et en 1994.
39. http://www.cetaceanhabitat.org/find_mpa_advanced1.php (en anglais)
40. Disponible sur : https://iwc.int/document_3707.download (en anglais)
41. Pour les détails, voir : Nicol C, Bejder L, Green L, Johnson C, Keeling L, Noren D, Van der Hoop J and Simmonds M (2020). *Anthropogenic Threats to Wild Cetacean Welfare and a Tool to Inform Policy in This Area*. (Menaces anthropiques sur le bien-être des cétacés sauvages, un outil pour éclairer la législation à propos de ce domaine.) *Front. Vet. Sci.* 7: 57. doi: 10.3389/fvets.2020.00057
42. Ibid.
43. Roman, J., Estes, J.A., Morissette, L., Smith, C., Costa, D., McCarthy, J., Nation, J.B., Nicol, S., Pershing, A., and Smetacek, V. 2014. *Whales as marine ecosystem engineers*. (Les baleines comme ingénieurs de l'écosystème marin.) *Frontiers in Ecology and Environment* (Frontières dans les domaines de l'écologie et de l'environnement) 12(7) : 377-385. doi:10.1890/130220
44. Chami, R., T. Cosimano, C. Fullenkamp and S. Oztosu. Une solution naturelle aux changements climatiques, *Finances & Développement*, Décembre 2019, Vol. 56, No. 4., Disponible sur : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2019/12/pdf/natures-solution-to-climate-change-chami.pdf>
45. <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/capacity-building> (en anglais)

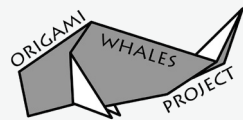
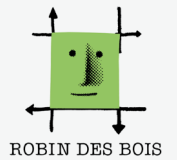


Photo de couverture : Chirstopher Michel

UNE VISION À 50 ANS POUR LA CBI